VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE

CONTENU D'UNE BUVETTE

Mercredi le 12 Mars. 1913, à 10 heures A. M., sur les lieux à l'angle des rues Rampart et Lafayette

Succession de GEORGE AMANOVICH

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,387 — Division A — En vertu et conformément à un ordre envoyé, daté et signé le 26 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique MERCREDI le 12 mars 1913 à 10 heures a. m., sur les lieux à l'angle des rues Rampart et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, le contenu d'une buvette, suivant l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ERNEST A. CARRERE,
806 rue Perdido.

LEGIER & GLEASON, Avocats.
fév28mars2,9,12

Par ARTHUR H. DICKS

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION D'ALBERT VOORHIES

No. 103,290—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "D"

SAMEDI, LE 8 MARS, 1913, À 11 HEURES A. M.

Contenu de Bureau d'Avocat, Meubles et Bijoux

Sur les Lieux, No 121 Rue Carondelet

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la sus dite cour, daté le 21 février 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Bibliothèque de la Législature, consistant d'une collection de livres de valeur, bibliothèques, pupitre, coffre-fort en fer, chaises, tables, poêle, presse, ameublement de chambre à coucher, bijoux, etc.

Conditions—Comptant.

ARTHUR H. DICKS, Encanteur.
Bureau No. 437 rue Carondelet.
23fév23,27mars2,8

Par JAMES F. KEENEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession d'un cottage simple retiré 711 rue Alvar, entre les rues Royale et Dauphine.

Succession de Joséphine Jacques, veuve en premières noces de Charles Morgan, et veuve en secondes noces de Laurent Maret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,536 — Division A — Par James F. Keeney, encanteur, bureau 917 rue Commune — MERCREDI, 2 avril 1913 à midi, 917 rue Commune, dans le Premier District de cette ville — En vertu et conformément à un ordre adressé, daté et signé le 26 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge pour la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet 179, borné par les rues Alvar (anciennement Jeanne), Royale, Dauphine et Bartholemew, désigné sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 9 mars 1857, et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire, et mesurant 32 pieds de face à la rue Alvar sur une profondeur de 112 pieds, 4 pouces et 2 lignes.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple retiré avec toit en ardoises, avec entrée pour voitures, corridor, quatre chambres, cuisine, grande arrière cour, hangar, jardin, etc., et connu par le numéro municipal 711 rue Alvar.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du prix de son offre les taxes de 1913, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur, devant avoir possession des loyers à partir de la date que l'acte de vente sera signé. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et ne portant aucun intérêt.

JAMES F. KEENEY,
Encanteur.

mars2,9,16,23,30avril1,2

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt indivis en un cottage double et un cottage simple, Nos. 228, 230 et 232 rue Olivier, entre l'avenue Pelican et la rue Delaronde.

Succession de Ellen McLaughlin, épouse de Geo. Garey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,262 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur; bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, le 13 mars 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté le 31 janvier 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le Demi Intéret Indivis en la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos. 228, 230 et 232 rue Olivier, comprenant un cottage double et un cottage simple, situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'Ilet, borné par les rues Olivier, Delaronde, Vallette et Avenue Pelican, désignés comme terrains 8 et 9 sur un plan par d'Hemécourt, voyer, daté le 18 avril 1853, et déposé dans le bureau de A. Chapella, notaire dans cette ville, les dits terrains sont adjacents et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Olivier sur 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication et l'acquéreur s'assumera les taxes de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Acte de vente devant M. S. Mahoney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

fév9,16,23mars2,9,13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Beer Mayer & Co. vs. Ulyssus Laurent.

DREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 54,306 — En vertu d'un writ de fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Wynne Rogers, de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepot Nos. 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 11 mars 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent située dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 136, borné par les rues Annonciation, Laurel, Bellecastle et Dufossat désignée comme terrain No. 15 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel et cent dix pieds de profondeur. Acquis par Ulyssus Laurent de James Wilton suivant acte devant G. G. Kronenberger, notaire, le 31 mai 1901, enregistré dans le livre des aliénations 183 folio 418.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

SOL. WEISS,
Avocat pour le demandeur.
fév9,16,23mars2,14

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Julia Theresa Hecker, épouse décédée de J. J. Hecker.

NO. 101,705 — COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — Propriété de choix du Sixième District faisant face immédiatement au Parc Audubon.

1. La magnifique grande résidence bien bâtie No. 735 Exposition Blvd. Terrains 113' 8 x 143' 6" 6'''.

2. Résidence double de choix, à 2 étages 801-03 Exposition Boulevard.

3. L'élégante maison de rapport double à 2 étages No. 809-811 Exposition Boulevard.

4. Le beau terrain à bâtir rue Magasin, entre l'Exposition Boulevard et la rue Calhoun.

A l'encan JEUDI, le 20 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

N. J. CLESI, Encanteur — En vertu d'un ordre signé le 13 novembre 1912 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, et d'un ordre signé le 14 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Une certaine parcelle de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 28 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park, actuellement connu comme Parc Audubon, et par les rues Magasin, Calhoun et Live Oak (actuellement Constance) mesurant cent treize pieds, huit pouces de face à la partie supérieure du City Park (ou Parc Audubon) sur une profondeur entre lignes parallèles et face sur la rue Magasin de cent quarante trois pieds six pouces et six lignes, laquelle dite parcelle de terre est composée du tout des terrains désignés par les numéros sept, huit, neuf et dix sur un plan dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884, annexé à une acte de vente par Charles A. Dents à Daniel B. Fairchild, passé devant George C. Préot, ancien notaire dans cette ville, le 28 Août 1884; et de la plus grande partie du terrain désigné par le numéro onze sur le dit plan, adjacent les dits terrains numeros sept, huit, neuf et dix dans le fond ,avec l'usage d'une allée dans le fond mesurant dix pieds de largeur s'étendant à travers le dit ilet, à partir de la rue Magasin jusqu'à la rue Constance, la dite allée mesurant dix pieds de face à la rue Magasin, et, est pris du côté le plus près de la rue Calhoun du terrain No. onze et du fond des terrains cinq et six, et du côté le plus près de la rue Calhoun du terrain numéro vingt-quatre, qui fait face à la rue Constance. Les améliorations consistent d'une maison seule à deux étages, contenant à peu près seize chambres, etc. commodités modernes, et connue par le No. municipal 735 Exposition Boulevard.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieur du Parc Audubon et par les rues Camp, Magasin et Calhoun; le dit terrain est désigné par le numéro un et mesure vingt huit pieds, cinq pouces de face sur la ligne inférieure du Parc Audubon, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Magasin et entre lignes parallèles de cent trente pieds, le tout suivant un plan fait par A. De Armas, voyer, daté le 21 avril 1884 et attaché à un acte passé devant George C. Préot, ancien notaire, le 27 septembre 1884. Les améliorations qui s'y trouvent, consistent en une résidence double à deux étages, contenant huit chambres de chaque côté et connue par les Nos. municipaux 801-803 Exposition Boulevard.

3. Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park (ou Parc Audubon) et par les rues Magasin, Calhoun et Camp, commenant à une distance de soixante trois pieds, huit pouces de l'encoignure de la rue Magasin et Parc Audubon, et mesurant cinquante pieds de face sur la dite ligne inférieure du Parc Audubon sur cent trente six pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, comprenant le tout du terrain numéro quatre, qui mesure vingt huit pieds, cinq pouces de face sur le dit Parc Audubon, et les vingt et un pieds sept pouces adjacents, de face sur le dit Parc Audubon du terrain numéro trois, le tout sur la sus dite profondeur, les dits terrains numeros trois et quatre étant en conformité avec un plan du dit ilet fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente à John Q. Flynn, passé devant George C. Préot, notaire, le 24 septembre 1884, la ligne du fond de la dite parcelle de terre, adjacente à la ligne de côté du terrain No. vingt quatre sur le dit plan. Les améliorations consistent d'une maison de rapport double à deux étages, contenant corridor et huit chambres de chaque côté et connue par les Nos. municipaux 809-11 Exposition Boulevard.

4. Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park ou Parc Audubon, et par les rues Camp, Magasin et Calhoun, désigné par le No. vingt quatre sur le dit plan de Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente à John Q. Flynn, passé devant George C. Préot, ancien notaire, le 27 septembre 1884; le dit terrain No. vingt quatre commençant à une distance de cent trente six pieds, six pouces et quatre lignes de l'encoignure de la rue Magasin et Parc Audubon, et mesure vingt six pieds six pouces quatre lignes de face sur la rue Magasin sur cent treize pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le tout plus ou moins terrain vacant rue Magasin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, le solde s'il y en a, en un crédit de un, deux et trois ans, représenté par billets portant un intérêt à un taux de sept pour cent par an, à partir de la date jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente ou de ventes devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer en plus et en sus du prix d'achat toutes les taxes de l'année 1913 et ne devant avoir droit au loyer ou loyers à partir et après le jour de l'acte final que la vente sera passée confirmant l'adjudication devant James Boyd Grinage, notaire, à ses frais à lui ou à elle. Les acquéreurs sont aussi requis de poster un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

G. G. KRONENBERGER,
fév18mars2,9,16,20 Avocat.

ANNONCES JUDICIAIRE

Edward J. Kessler vs. Ses Creanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,443 — Division A — Ordre: Considérant la pétition suivante, et les comptes de l'actif et passifs enrégistrés en cette affaire: Il est ordonné qu'après notices et avis donnés au créditeurs, suivant la loi, devant Edward J. Jacquet en son étude en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, à partir du 17 mars 1913 à dix heures du matin qu'il soit voté sur l'acceptation ou le refus de la demande du dit Edward J. Kessler d'un répit d'un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois et trente-quatre mois à partir de la date de la dite réunion.

Il est de plus ordonné que Mr. M. B. Provosty soit nommé pour représenter les créditeurs absents en cette affaire et que par suite toutes les procédures envers la dite personne et propriété d'icelui soient interrompues, Nouvelle Orléans, 10 février 1913.

Signé Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, agissant pour l'Hon: T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK,
Député Greffier.

MAX HUBERT et BENJAMIN WOLF,
Avocats. 12fév

VENTES A L'ENCAN

ParKERNAGHAN&CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BONS TERRAINS A BATIR

A l'angle des rues Delachaise et Willow

ET

Cottage Simple sur les Terrains en Arrière

NO. 3425 RUE WILLOW

Interdiction d'Alphonse Chaumette.

No. 101,043 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI le 3 Avril 1913 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendue, à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 25 février 1913 de l'Hon. Geo. H. Theard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus, intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:—

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Delachaise, Claiborne, Willow et avenue Louisiana, désignés par les Nos. vingt et un et vingt-deux sur un croquis fait par George De Armas, voyer, daté le 13 janvier 1904, annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire dans et pour cette Paroisse, le 10 Mars 1905. Les dits terrains mesurant, d'après le dit croquis, chacun 30 pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt trois (123) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. vingt-deux forme l'angle des rues Willow et Delachaise; ainsi que les droits éventuels de la propriété entière du prix d'un terrain neutre douze (12) pieds devant les dits terrains, et servant mitoyennement avec d'autres terrains dans l'Ilet faisant face à la rue Delachaise et qui doit revenir en propriété entière au dit Alphonse Chaumette interdit, quand la rue Delachaise sera officiellement ouverte par la ville de la Nouvelle Orléans.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant cinq chambres, bâtisses et etc., sur l'arrière des terrains désignés par le No. 3425 rue Willow.

CONDITIONS: Comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant ALPHONSE J. CUNEO, Notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. ROSSER, Avocat.

Mars 2-9-16-23-30 avril 3

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 610 rue David, près Toulouse.

Samuel Madison et als, vs. Henry Carter et als.

No. 102,088 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No. 311 rue Baronne — JEUDI, le 27 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu d'un jugement lu et rendu en cour siégeante le 14 février 1913, et signé en cour siégeante le 20 février 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus intitulée à savoir:

Un certain terrain et améliorations qui s'y trouvent, etc., situe dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet 541, borné par l'avenue Carrollton, et les rues Toulouse, David et St. Pierre, lequel dit terrain est désigné par le No. 23 sur un plan par Piquet & Crannon, voyers, déposé dans le bureau de N. H. Peters, notaire dans cette ville, comme plan No. 45, et mesure 30 pieds de face sur la rue David, sur une profondeur de 120 pieds, 6 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consiste en un cottage simple, toit en ardoises, citerne, etc., connu comme No. 610 rue David.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

fév23mars2,9,16,23,27

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D — No. 102,521.

John Andrew Jackson Nelson vs. Frank Smith et als.

CONFORMEMENT et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division "D," dans l'affaire intitulée John Andrew Jackson Nelson vs. Frank Smith et als, dossier No. 102521. Le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 5 Février 1913 et signé en cour siégeants le 11 Février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, Jeudi le 20 Mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne la propriété ci-apres décrite à savoir:

1. UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 46 borné par les rues Soraparu, St.-Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par Robert Layton à John Commaskey, passé devant le feu Thomas Layton notaire le 4 décembre 1854. Suivant lequel croquis le dit terrain ou parcelle de terro (désigné par le numéro 102 sur le croquis ci-dessus mentionné) mesure trente pieds de face sur la rue Soraparu, sur une profondeur de cent vingt pieds, deux pouces et quatre lignes sur la ligne basse, cent vingt deux pieds deux pouces sur la ligne de haut et trente pieds sept pouces dans le fond. Les améliorations consistent d'une maison seule en bois connu comme No. 532 rue Soraparu, Louée au Nick Patterson Social Club et contient à peu près 5 chambres.

2. TROIS CERTAINS TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes des dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. 29 borné par les rues Rousseau, Jackson, Tchoupitoulas et Philip, désignés par les lettres "E," "G" et "H" sur un croquis fait par Arthur de Armas, député voyer de ville daté du 22 Mars 1883. Lesquels dits terrains mesurent ci-après à savoir: terrain E, vingt quatre pieds de face sur la rue Rousseau, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles; terrain "G" vingt pieds de face sur la rue Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et terrain "H" vingt et un pieds de face sur la rue Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de trois cottages simples en bois portant les numéros municipaux 2222-2228 et 2232 rue Rousseau. Chaque cottage contient à peu près cinq chambres.

CONDITIONS: — Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs devront déposer 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur et devant assumer les taxes de 1913. Les actes de vente devant Félix J. Dreyfous, notaire, devant être passés aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO
l'Encanteur, rue Gravier 910.
16fév16,23mars2,9,16,20

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO — Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION C — NO. 102,480 — MME J. FAHEY ET ALS VS. STEPHEN FAHEY ET ALS.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dossier No. 102,480, dans l'affaire intitulée Mme J. Fahey et als vs. Stephen Fahey et al, le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 13 février 1913 et signé le 19 février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 avril 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Palmyra, Cleveland (anciennement Gasquet), Broad et White; le dit terrain étant situé dans une subdivision du sus-dit ilet, laquelle dite subdivision est designé par la lettre B sur un croquis annexé à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 22 juillet 1882, borné par les rues Palmyra, White, Cleveland (anciennement Gasquet) et Jane Alley; d'après lequel croquis le dit terrain est désigné par le numéro un forme l'encoignure de la rue Palmyra et Jane Alley, et mesure vingt cinq pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Palmyra, sur cent pieds de profondeur et face à Jane Alley, et vingt cinq pieds, quatre pouces de largeur dans le fond. Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, contenant deux chambres et une cuisine et portant le numéro 2737 rue Palmyra.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un, ou un et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque speciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les prix des certificats devant être payés par l'acquereur; les taxes pour l'année 1912 devant être assumées par l'acquéreur en sus et en plus du prix d'adjudication, et les loyers devant appartenir aux vendeurs jusqu'à la date ou l'acte de vente sera signé et passé devant Allen R. Beary, notaire. L'acquéreur devra déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat avec

J. L. ONORATO
REAL ESTATE

GEO. MONTGOMERY,
Avocat pour le demanderesse.
ALBERT GUILBAULT,
Avocat pour le défendeur.
E. P. FOLEY,
Curateur Ad. Hoc.
mars2,9,16,23,30avril3

ANNONCE JUDICIAIRE
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, No 102,750
Succession de Samuel H. St. Martin

CONFORMEMENT et en vertu d'un ordre de l'honorable cour civil de district de la paroisse d'Orléans, Division D, No. 102,750, dans l'affaire intitulée succession de Samuel H. St. Martin le dit ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé a J. L. Onorato encanteur j'offrirai en vente aux enchères publiques à la Bourse des propriétés foncieres, 311 rue Baronne le JEUDI, 27 mars 1913 à midi la propriété decrit comme suit:

UN CERTAIN TERRAIN ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits de voies, privilèges et dépendances, qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet No. 760 borné par l'avenue Esplanade, les rues Derbigny, Kerlerec et l'avenue Claiborne, le dit lot étant designé par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville le 3 novembre 1898, commençant à un distance de cent vingt trois pieds huit pouces du coin des avenues Esplanade et Claiborne et mesure trente-quatre pieds cinq pouces (34 pieds 5 pouces) de face sur l'avenue Esplanade sur cent trente pieds de profondeur entre lignes paralèle et porte le numéros municipal 1621 avenue Esplanade, et consiste en une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, salon librairie, salle a manger, cuisine, office, quatre chambres, sallé de bain, gaz, électricité, égouts.

CONDITIONS—Un quart en plus du prix de l'adjudication, à l'option de l'acquéreur devra être payé comptant et le solde devra être payé en trois payments égaux à un, deux, trois ans a partir de la date de la vente, devant être representer par billets de l'acquéreur payables a son order et endossés par lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente et portant intérêt à sept pour cent depuis la date de la vente jusqu'au payment, payable annuellement avec cinq pour cent sur le principal et intérets pour honoraires d'avocats en cas de proces, pour recouvrement d'une partie ou du tout du dit montant; le tout devant être garant ipar hypothèque spéciale et privilèges du vendeur sur la propriété vendu et devant être representé par un acte de vente passé devant Alexis Brian, notaire à la Nouvelle-Orléans. Le dit acquéreur devra en plus et en sus de son enchère assumer le payment de toutes les taxes d'état, de ville et toutes autres taxes pour l'année 1913 et payer toutes les dépenses pour les certificats necessaires ainsi que les montants dus au notaire pour le passage de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de plus qu'il payera comptant à l'encanteur immédiatement sur l'adjudication de la dite propriété dix pour cent, ne portant ni intérêt ni pénalité, du prix de son enchère.

J. L. ONORATO
REAL ESTATE

Encanteur, 910 Rue Gravier.
Messrs. Guion, Lambremont & Hebert, avocats pour l'administratrice.
fév23, mars2,9,16,23,27

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Frank Heim et de Mme Margaret Elizabeth Klink, épouse prédécédée du dit Frank Heim.

No. 103,300 — Cour Civile de District, Di..... ... vision C — Consolide. ... .

Propriétés de valeur d'un bon rapport, dans le Sixième et Septième District.

Nos. 2909 et 2911 rue Colisée

Nos. 3813 et 3815 rue Magasin

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 808 rue Perdido — JEUDI le 27 mars 1913 à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi; en vertu et suivant un ordre rendu le 20 février 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites à savoir:

1er. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Sixième, Septième, Prytania et Colisée, et désigné comme terrain No. vingt et un sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, voyers, et déposé dans le bureau de James Graham, notaire, dans et pour cette paroisse, et le dit terrain mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Colisée, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles M. A. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant désignées par les Nos. 2909 et 2911 rue Colisée.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Camp, Pension et General Taylor, désigné par le No. quinze sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, daté le 16 février 1883 sur un croquis duquel est annexé à un acte de vente passé devant E. Grima, notaire dans et pour cette paroisse, le 18 juin 1883, lequel dit terrain mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Magasin, 32 pieds 1 pouce et 2 lignes de largeur dans le fond, sur 119 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles tout en M. A., suivant le dit plan. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désignés par les Nos. municipaux 3813 et 3815 rue Magasin.

Termes et Conditions—Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer en plus de leur offre les taxes de ville et d'état pour l'année 1913 et faire aussi au moment de l'adjudication un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication; l'acte ou les actes de vente devant être passés devant Alphonse J. Cuneo, notaire dans et pour cette paroisse, aux frais des acquéreurs.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
J. B. ROSSER, JR., 808 rue Perdido.
Avocat. fév23mars2,9,16,23,27.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu, accessoires, stock, etc., d'une pharmacie.
Deux caisses enregistreuses.

Society of the Daughters of Charity of St. Vincent de Paul vs. George W. McDuff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,590 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et avec consentement des partis, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, VENDREDI, 14 mars 1913 à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Sur les lieux No. 2032 rue Magasin, l'entier contenu, accessoires, meubles, stock, etc., de la pharmacie sur les dits lieux suivant inventaire enregistré.

Ainsi que 2 caisses enregistreuses.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
SAGE, BALDWIN & CRABITES,
Avocats pour le demandeur.
mars2,7,14

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession.

Maison simple à deux étages No. 1663 rue Chippewa.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau No. 904 rue Gravier.—JEUDI, le 27 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu de deux ordres de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la Paroisse d'Orléans, les deux datés le 21 février 1913; un dans l'affaire de la succession de John Whalling, No. 102,216, du dossier de la dite cour, et l'autre dans l'affaire de la succession de Mary E. Roth, épouse décédée de Patrick F. Haggerty, No. 102,727, du dossier de la dite cour, je procéderai à vendre à l'enchère publique au plus offrant enchérisseur, VENDREDI, le 7 mars 1913 à 10 heures 30 a. m., sur les lieux No. 1663 rue Chippewa près de la rue Félicité, la propriété ci-après à savoir:

Un camion, un wagon à ressorts, un tombereau, 4 mulets, un cheval, un lot de harnas et un lot d'effets mobilier.

Conditions—Comptant contre livraison immédiate.

W. H. FITZPATRICK,
Encanteur.
Bureau 904 rue Gravier.

W. S. HERO,
Avocat.
fév23mars2,7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession.

En vertu de deux ordres de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la Paroisse d'Orléans, les deux datés le 21 février 1913, undans l'affaire de la succession de John Whalling, No. 102,216, du dossier de la dite cour, et l'autre dans l'affaire de la succession de Mary E. Roth, épouse décédée de Patrick F. Haggerty, No. 102,727, du dossier de la dite cour, je procéderai à vendre à l'enchère publique au plus offrant enchérisseur, VENDREDI, le 7 mars 1913 à 10 heures 30 a. m., sur les lieux No. 1663 rue Chippewa près de la rue Félicité, la propriété ci-après à savoir:

Un camion, un wagon à ressorts, un tombereau, 4 mulets, un cheval, un lot de harnas et un lot d'effets mobilier.

Conditions—Comptant contre livraison immédiate.

W. H. FITZPATRICK,
Encanteur.
Bureau 904 rue Gravier.

W. S. HERO,
Avocat.
fév23mars2,7

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office 625 F St., Washington, D. C.

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière.

AVIS DE SUCCESSIONS

**Succession de Mme Phillippina Z